



Casablanca, le 08 JUIN 2026
Décision N° 30 / 26

DECISION

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS

- Vu la loi n° 31-86 instituant l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations, telle que modifiée et complétée par la loi n°61-12 ;
- Vu le statut particulier du personnel de l'EACCE ;
- Vu l'organigramme de l'EACCE ;
- Vu la circulaire N° 07/2013 du 29 avril 2013, relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité au sein des entreprises et établissements publics ;
- Vu la procédure de nomination aux postes de responsable à l'EACCE ;
- Vu la nécessité du service ;

DECIDE

ARTICLE PREMIER : L'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE) lance un appel à candidature en interne pour pourvoir le poste de Directeur coordination et veille.

ARTICLE DEUX : Sont éligibles au poste de Directeur, les agents disposant :

- soit d'un diplôme reconnu équivalent donnant accès à l'échelle 17 du barème de recrutement à l'EACCE (échelle 11 de la Fonction Publique) avec 3 ans au moins en tant que Chef de Département ou délégué principal à l'EACCE ;
- soit ayant exercé une expérience totalisant 4 ans au moins en tant que Chef de Département ou Délégué Principal à l'EACCE ou Chef de division à la Fonction Publique ou poste équivalent dans un autre EEP ou dans le secteur privé dont l'appréciation du niveau hiérarchique du candidat relève de la Direction Générale.

ARTICLE TROIS : Les missions principales attribuées au poste de Directeur coordination et veille sont comme suit :

- coordonner l'activité des départements relevant de la direction coordination et veille ;
- animer les comités sectoriels spécialisés de coordination des exportations des produits alimentaires agricoles et maritimes marocains ;
- recommander et mettre en œuvre la politique de coordination et d'animation au profit des opérateurs, conformément aux orientations stratégiques de l'Etablissement ;

- superviser la réalisation des études statistiques et prospectives en mettant à la disposition des opérateurs des informations fiables et pertinentes concernant les exportations de produits agro-alimentaires et de la Mer ;
- assurer une veille stratégique opérationnelle sur les marchés d'exportation permettant de fournir aux opérateurs institutionnels et privés les informations pertinentes aidant à la prise de décision dans les meilleures conditions de qualité et de fiabilité ;
- émettre des recommandations au profit des exportateurs sur les mesures à prendre en se basant sur les informations recueillies dans le cadre de la veille stratégique.

ARTICLE QUATRE : Les qualités requises pour le poste à pourvoir sont les suivantes :

- qualités managériales confirmées ;
- bonne communication écrite et orale ;
- esprit de synthèse et d'analyse ;
- rigueur et sens de l'organisation ;
- réactivité, Discrétion ;
- esprit relationnel ;
- esprit d'initiative.

ARTICLE CINQ : Le dossier de candidature au poste à pourvoir est constitué des éléments suivants :

- une demande de candidature portant avis de la hiérarchie, le cas échéant ;
- un curriculum vitae précisant les compétences du candidat (e), son parcours académique et professionnel, ainsi que les postes qu'il a occupés ;
- un plan d'action et une méthodologie de travail proposée par le candidat (e) pour le poste concerné (En trois exemplaires).

ARTICLE SIX : Les candidatures sont déposées ou envoyées au siège de l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations, Département des Ressources Humaines, route d'El Jadida – Lissasfa, rond-point Azbane proximité (hôtel Zénith), Casablanca, ou à l'adresse électronique : recrutement2026@mfoodex.ma et ce au plus tard le 15 JUIN 2026 .

E.A.C.C.E
La Directrice Générale
Ghita EL GHORFI